

Je réponds à vos questions du 19 avril.

Premièrement, la construction du Grand Ecran a été financée par le promoteur privé choisi à l'issue d'un concours de promoteurs-concepteurs.

Deuxièmement, l'exception culturelle ne peut se traduire en l'occurrence que par une règle d'urbanisme. C'est ce que j'ai proposé au mois de janvier dernier lors de la discussion du nouveau Plan Local d'Urbanisme de Paris et qui a été refusé par la majorité municipale et par la Mairie de Paris.

Je crois qu'il faudrait mener un mouvement de protestations, par exemple, vous pourriez lancer une pétition auprès des habitués du Grand Ecran.

Bien à vous.

Jacques Toubon